



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/06/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 22 juin 2009
D - 20090347

Aujourd'hui Lundi 22 juin Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 15 H 20 à 16 H 50 et de 18H à 18 H 25)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (*préside la séance de 15 h 20 à 16 h 50 et de 18 h à 18 h 25*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Chafika SAILOUD,

Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux et le conservatoire des races d'Aquitaine pour l'entretien pastoral des prairies des terrains du bois de bordeaux et du parc floral. Avenant n°1 portant modification du nombre d'animaux. Adoption.

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 25 février 2008, vous avez bien voulu adopter à l'unanimité une convention de partenariat liant le Conservatoire des Races d'Aquitaine à la Ville de Bordeaux en vue de l'introduction de la vache Bordelaise dans les prairies du Bois de Bordeaux.

L'introduction des vaches bordelaises en avril 2008 a été un réel succès tant auprès du public que sur le plan environnemental avec la gestion agropastorale des prairies humides.

Après un an de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'augmenter l'effectif de ce troupeau étant donné la surface des prairies.

De plus, il serait utile d'adjoindre à ce troupeau deux ânes des Pyrénées qui, non seulement, participeraient à la gestion agropastorale mais, aussi, seraient utilisés comme animaux de travail dans le bois et le parc floral.

Enfin, le Conservatoire des Races d'Aquitaine pourrait aussi prêter, ponctuellement, d'autres animaux en voie de réintroduction.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette modification de convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et le Conservatoire des races d'Aquitaine pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée totale de 5 ans.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 juin 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Anne WALRYCK
Adjoint au Maire**

Convention de partenariat entre
la Ville de Bordeaux et le
Conservatoire des Races
d'Aquitaine pour l'entretien
pastoral des prairies des
terrains du Bois de Bordeaux et
du Parc Flora

Avenant n°1 portant modification
du nombre d'animaux

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux
représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé,
habilité aux fins des présentes par délibération de son Conseil municipal
en date du :.....
reçue à la Préfecture de la Gironde le:.....

ci-après dénommée la Ville de BORDEAUX
D'UNE PART
Et

Le Conservatoire des races d'Aquitaine, dont le siège social est fixé 6 rue Massena, 33700
Mérignac,
représenté par son Président, Monsieur Régis RIBEREAU-GAYON, habilité aux fins des
présentes par décision de l'assemblée générale du :.....

ci-après dénommé le Conservatoire
D'AUTRE PART,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – MODIFICATION DU NOMBRE DES ANIMAUX PLACES AU BOIS DE
BORDEAUX

Le 25 février 2008, vous avez bien voulu adopter à l'unanimité une convention de partenariat
liant le Conservatoire des Races d'Aquitaine à la Ville de Bordeaux en vue de l'introduction
de la vache Bordelaise dans les prairies du Bois de Bordeaux.

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine a fourni gratuitement cinq animaux, sans
contrepartie financière dans un premier temps puis à été porté à huit en accord avec la Ville
de Bordeaux

Après un an de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'augmenter l'effectif de ce troupeau
étant donné la surface des prairies et de le porter à dix vaches.

De plus, il serait utile d'adjoindre à ce troupeau deux ânes des Pyrénées qui, non seulement, participeraient à la gestion agropastorale mais, aussi, seraient utilisés comme animaux de travail dans le bois et le parc floral.

Enfin, le Conservatoire des Races d'Aquitaine pourrait aussi prêter, ponctuellement, d'autres animaux en voie de réintroduction.

ARTICLE 2 - CLAUSES DE LA CONVENTION

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Bordeaux, le :.....

Pour la Ville de Bordeaux, Le MAIRE et par délégation	Pour le Conservatoire des races d'Aquitaine Le Président,
Anne WALRICK Adjoint au Maire	Régis RIBEREAU-GAYON